

Date d'effet de la prime

- La date d'effet d'une prime est établie à partir des date et heure consignées par la Standard Life en ce qui a trait à la réception de la prime et des documents requis (proposition, exposé ou soumission obtenu(e) au moyen du logiciel *AccumulAction*, au besoin, documents justificatifs, etc.).
- Si la prime et les documents requis sont reçus avant 16 h, heure de l'Est (Montréal), la date d'effet de la prime sera celle du même jour ouvrable.
- Si la prime et les documents requis sont reçus après 16 h, heure de l'Est (Montréal), la prime entrera en vigueur le jour ouvrable suivant.

Service de dépôt direct – Règlement automatisé de notes (RAN)

- Afin d'accélérer le processus de garantie de la date d'effet d'une prime, le chèque du client (établi à l'ordre de la Compagnie d'assurance Standard Life du Canada **ou** de Standard Life Canada) peut être déposé à toute succursale de la Banque de Montréal au Canada au moyen du service de dépôt direct.
- Pour tout complément d'information à propos de notre service de dépôt direct, veuillez consulter nos lignes directrices [RAN – Règlement automatisé de notes – Dépôt pour la Compagnie d'assurance Standard Life du Canada](#).

Envoi d'un avis à la Standard Life par télécopieur

- Une fois le versement de la prime effectué à la Banque de Montréal, veuillez **télécopier** à la Standard Life une photocopie du chèque de votre client, le bordereau de dépôt RAN portant le numéro de confirmation de la Banque de Montréal et toute la documentation relative à la proposition.
- Toute demande transmise par télécopieur reçue avant 16 h, heure de l'Est (Montréal), sera traitée en date du même jour ouvrable. Dans le cas des demandes reçues après cette heure, la date d'effet de la prime sera celle du jour ouvrable suivant.
- Envoyez la documentation par télécopieur au **1-877-882-4892**.
- Les documents originaux doivent être envoyés à la Standard Life par le courrier postal ou par le prochain envoi de service de messagerie.